crois, me laisser présenter des conclusions, tendant au désistement. »

» Vous le comprenez, nous étions assez perplexes, il fallait cependant prendre une décision sans retard. Dans l'impossibilité matérielle de consulter nos collègues de l'administration, et voulant sauvegarder les intérêts des Hospices, nous avons suivi le conseil de Me Dubrun. Personne ne peut nous jeter la pierre, ni surtout M. Hallembert, à qui toutes ces choses ont été dites et redites en réunion de commission et qui est parfaitement au courant de l'affaire.

» D'ailleurs, ajoute M. Briet, j'ai l'intention de me concerter avec M. Deleporte-Bayart pour répondre dans une lettre aux attaques dont nous sommes l'objet dans *l'Egalité*. »

* *

Nous avons parlé déjà d'une agence spéciale qui aurait joué un rôle important dans l'affaire Vincre fils. Grâce aux renseignements que nous avons recueillis, nous pouvons aujourd'hui revenir sur ce sujet intéressant et donner quelques détails.

Tout incroyable qu'il puisse paraître, le fait existe cependant : une agence d'acquittements fonctionne dans la région. Son rôle est d'arriver, par des moyens que nous allons expliquer, à faire acquitter les accusés de cour d'assises.

Voici comment cette singulière officine opère ordinairement :

Aussitôt qu'une affaire criminelle est annoncée par les journaux, l'agence met en campagne son personnel. Il s'agit d'abord d'avoir la position de fortune des parents de l'accusé. On comprend, en effet, qu'il est inutile de se dépenser sans espoir d'une assez jolie récompense. Si les renseignements sont bons, c'est-à-dire si la fortune est suffisante, une démarche est tentée auprès de la mère, de l'épouse, d'un parent ou d'un ami, de l'homme arrêté.

Il est facile de s'imaginer quelles propositions sont faites au cours de cette visite : on s'occupera activement de l'affaire au seul point de vue du droit, de la justice. Il est certain que l'accusé peut être sauvé du déshonneur suprême d'une condamnation si des influences discrètes sont mises en jeu ; le visiteur s'offre à tout tenter pour réussir.

Naturellement, neuf fois sur dix, ces offres sont acceptées avec empressement.

Alors commence pour l'agence le moment des investigations, des recherches ...

Il faut connaître le passé du « client », ses relations, etc., etc.

Tous les renseignements sont précieusement enregistrés, car ils vont servir, sous des formes différentes, à atteindre le même but.

Ce travail se fait ordinairement pendant que dure l'instruction et le jour où l'affaire est inscrite au rôle d'une session d'assises, l'agence est prête à agir.

Elle attend avec impatience la publication de la liste des jurés. Aussitôt que celle-ci a paru, commence une autre sorte d'enquête : l'étude du caractère des braves gens qui vont composer le jury.

Les détails obtenus les démarches sont tentées. Oh ! il ne faut pas croire qu'il s'agisse de tentatives de corruption ou l'argent jouerait un rôle : non, c'est simplement par la persuasion que procèdent les correspondants de l'agence.

Ils vont trouver le juré, chez lui, sous un prétexte quelconque et, au cours d'une conversation banale, se font adroitement les défenseurs de tel ou tel accusé.

Ces démarches sont renouvelées de temps en temps par des individus différents et quand les jurés arrivent à Douai, pour la session, leur conviction est déjà, à leur insu, fortement ébranlée.

Mais comme les débats pourraient les faire changer d'opinion, l'agence ne les perd pas de vue pendant leur séjour et un nouveau truc est employé, c'est le coup du restaurant.

Ordinairement, messieurs les jurés prennent leurs repas tous au même hôtel ou au même restaurant.

A table d'hôte, ils causent naturellement des affaires inscrites au rôle. Des interlocuteurs étrangers s'insinuent alors dans la conversation. Ils viennent justement de visiter la ville d'où l'accusé est originaire et ils ont appris de source certaine que le pauvre diable n'était nullement coupable et de fausses dénonciations l'avaient seules conduit sur les bancs de la cour d'assises. D'ailleurs, ajoutent-ils invariablement, l'opinion publique est absolument en sa faveur dans sa ville natale, etc., etc.

Quelques minutes après, les jurés vont à l'audience ; ils entendent les plaidoiries éloquentes de la défense et, entièrement convaincus de l'innocence de l'accusé, ils rendent à l'unanimité un verdict négatif.

L'agence d'acquittements peut aller toucher ses honoraires.

Le lundi des parjurés est une fête traditionnelle toujours en honneur chez nos concitoyens et qui rappelle un épisode de la visite des mages à la crèche. On sait en effet que ces rois, ayant reçu du Ciel l'ordre de ne pas repasser par Jérusalem, ainsi qu'ils l'avaient promis à Hérode, prirent un autre chemin, et ainsi « se parjurèrent. »

Pour fêter les parjurés les ouvriers, à Roubaix, sont sortis à cinq heures des usines, ce qui leur a permis de se réunir en famille et de « tirer de nouveau les rois. »

Cours publics donnés à Roubaix par les Facultés catholiques. — M. le docteur Lemière, professeur d'hygiène, donnera, le mardi 11 janvier, à huit heures un quart, 84, Grande-Rue, une conférence qui sera du plus grand intérêt pratique pour tous sur *la Mortalité infantile, ses causes, ses remèdes.*

Le comité Justice Egalité. — Le comité « Justice-Egalité », se réunira mercredi soir, à 8 heures et demie, au local habituel.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — Journée du lundi 10 janvier : hommes et femmes, 715, enfants, 610. Refuge, 29 lits occupés.

Une double arrestation pour coups et tapage nocturne. — Les habitants de la rue de Cassel furent mis en émoi, lundi matin, vers trois heures et demie, par des scènes tumultueuses. Les frères Emile et Jean Vanacker, marchands, ayant trouvé la porte de leur domicile fermée et n'ayant pas la clef, faisaient tant de vacarme que les voisins se mirent à leurs fenêtres ; Mme Lammein, une voisine, reçut un coup de canne sur la figure ; des agents de police du poste du 1er arrondissement, informés, vinrent mettre fin à cette scène en conduisant les perturbateurs au dépôt.

Menus faits. — Dimanche, vers minuit, Firmin Durot, tapissier, âgé de vingt ans, demeurant rue du Moulin, et Louis Farvacques, tisserand, âgé de trente-quatre ans, demeurant rue de Beaumont, ont été l'objet d'un procès-verbal, pour coups réciproques sur la Grande-Place.

— Henri Vanacker, marchand, âgé de vingt-deux ans, demeurant rue d'Isly, a été emmené, dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure du matin, au poste de police du premier arrondissement. Ce jeune homme, qui était en état d'ébriété, manifestait l'intention de se battre avec les passants.

Flers. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Flers s'est réuni, dimanche, à onze heures et demie, en séance extraordinaire, sous la présidence du maire.

Après avoir nommé un fossoyeur au cimetière du Breucq, le Conseil a voté, à l'unanimité, le principe de l'éclairage général de la commune.

La commission précédemment nommée a été chargée d'étudier le mode d'exécution le plus pratique.

Nous publierons prochainement le compte-rendu détaillé de la séance.

Annappes. — *Les funérailles de M. l'abbé Delcroix, curé de la paroisse.* — Lundi, à onze heures du matin, ont eu lieu les funérailles de M. l'abbé Delcroix, curé d'Annappes. La majeure partie des habitants avaient voulu, en y assistant, rendre un dernier hommage au curé si dévoué qui les administra pendant 29 ans.

Grâce à l'initiative du Conseil municipal, les sociétés de la commune avaient envoyé leur contingent. La présence des pompiers en grande tenue, de la musique municipale et de toutes les écoles, ainsi que l'affluence considérable des ecclésiastiques et des Frères de la Doctrine chrétienne, a donné à la cérémonie un aspect imposant.

Pour cette circonstance, l'église paroissiale, le presbytère, la mairie et le parcours du cortège avaient reçu une décoration remarquable. Nombre d'écussions et d'oriflammes portaient les initiales du vénérable défunt.

Les drapeaux des sociétés étaient voilés de crêpe. A l'église, la porte de la sacristie, la chaire, le confessionnal de M. le curé disparaissent sous les tentures de deuil.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Destombes, doyen de Lannoy. Le cortège s'est mis en marche dans l'ordre suivant : le suisse, un pompier portant son tambour voilé, la bannière des trépassés, la croix et les enfants de chœur, les garçons de l'école communale conduits par leur maître, M. Etevez, les garçons de l'école des Frères, l'école communale des Sœurs, la Congrégation des filles de Marie, la Réunion dominicale, la Musique municipale exécutant une marche funèbre, le Noviciat des Frères d'Annappes, la maîtrise de la paroisse, un porteur de croix voilée, une couronne en perles offerte par la famille et un nombreux clergé en habits de chœur.

Le cercueil, recouvert des ornements sacerdotaux, était porté par MM. Ducroquet, Agache, Meurisse et Butholt, membres du Conseil municipal. Les coins du poêle étaient relevés par M. le comte de Montalembert, maire, M. le vicaire général Meurisse, M. Agache, président du conseil de fabrique, et M. Lecuyer, curé de Lys. De chaque côté les pompiers formaient la haie. Derrière le cercueil, les insignes du sacerdoce, calice et burettes, portées par M. l'abbé Dolle, vicaire d'Ascq, puis le conseil municipal et le conseil de fabrique.

Parmi les nombreux ecclésiastiques, on remarquait M. le chanoine Debrabant, doyen de Notre-Dame, à Tourcoing, MM. les abbés Prévost, Desurmont, Fertin et Tison, anciens vicaires d'Annappes, et presque tous les curés du canton de Lannoy. Le personnel enseignant des Frères était non moins nombreux ; le très cher Frère Maurice, visiteur du district, et les directeurs des écoles de la région accompagnaient le supérieur du noviciat d'Annappes.

L'église paroissiale était trop petite pour contenir la foule qui se pressait dans son enceinte.

Pendant la messe qui est célébrée par M. le doyen de Lannoy, les chants sont exécutés alternativement par la maîtrise et les élèves des Frères.

Au cimetière, après les dernières prières, M. le comte de Montalembert a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, avant de nous séparer, je viens au nom du Conseil municipal et de la commune tout entière dire un dernier adieu à ce respectable prêtre qui, pendant vingt-neuf ans, s'est consacré ici au ministère des âmes. Il est mort après deux années de souffrances, laissant le souvenir d'un prêtre exemplaire dont la haute intelligence et le zèle actif ont conservé à la paroisse l'héritage de foi dont elle est fière. Dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales, aucune fatigue ne l'a arrêté, aucune peine ne l'a lassé.

» Succédant en 1869 au regretté M. Gahide, il est arrivé au milieu de nous au moment des terribles épreuves de la dernière guerre, et ceux qui parmi vous ont eu l'honneur de servir la patrie en danger, peuvent lui rendre cette justice qu'il s'est toujours montré à la hauteur de sa tâche. A cette époque difficile, il a encouragé et soutenu le patriotisme de ceux qui partaient, il a consolé ceux qui restaient.

» Ce sont là de faits que les habitants d'Annappes n'auront garde d'oublier. En disant un dernier adieu à M. le curé Delcroix, j'ai la confiance qu'il demandera à Dieu des bénédictions particulières pour ses chers paroissiens. »

Communications

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. La direction des Beaux-Arts vient d'attribuer, à la bibliothèque de l'Ecole, un exemplaire de l'ouvrage de M. Leo Armagnac intitulé : Bonnassieux, statuaire.

Pour caisses et serviettes échantillons, adressez-vous à la fabrique **Soyez Père à Lille**, qui fait aussi bien et meilleur marché qu'à Paris. 29275

L'HIVER, L'ÉTÉ

En toute saison, les gourmets ne **mangent que le beurre d'Oostcamp**, le plus fin, le meilleur de tous les beurres.

Le kilog..... **3,40**

Dépôt central : **Rue du Bois, 13.** *Dépôts et succursales* : voir la liste aux annonces. 29640

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

SIÈGE : **CAFÉ PANDORE, rue Pauvrée, 28**

CONVOCATIONS :

6e Section-Nord. — BUREAU DE LA RUE TERNAUX. — Mardi 11 courant, à 8 heures 1/2 du soir, estaminet Caucheteux, rue de l'Ommelet, 148, réunion du comité et des chefs de groupe.

1re Section-Est. — BUREAU DE L'HÔTEL-DE-VILLE. — Mercredi 12 courant, à 8 heures 1/2 du soir, estaminet A. Pelletier, angle de la Grande-Rue et de la Place de la Liberté, réunion du 3e groupe.

Revision des listes électorales. — *Avis aux électeurs.* — Depuis le 1er janvier a commencé la période de revision des listes électorales.

Du 1er au 10 janvier, le Maire doit, dans chaque commune, inscrire d'office tous les citoyens qui ont acquis ou qui acquerront les conditions d'âge et d'habitation avant le 1er avril, et ceux qui auraient été précédemment omis.

Le tableau contenant les additions et les retranchements doit être déposé au secrétariat de la mairie, au plus tard le 15 janvier.

Tout requérant peut consulter ce tableau.

Du 15 janvier au 1 février inclusivement, les citoyens peuvent former des demandes en inscription ou en radiation.

Passé ce délai, on ne peut requérir son inscription que l'année suivante.

Nous engageons donc les citoyens à vérifier avant le 15 janvier s'ils sont bien inscrits sur la liste électorale de leur commune afin de pouvoir réclamer en temps utile, dans le cas où ils auraient été omis.

L'« Union Sociale et Patriotique » incite ses amis à faire connaître au siège de l'association, café Pandore, rue Pauvrée, les noms des personnes de leur connaissance en droit de se faire inscrire sur les listes électorales et qui ont jusqu'ici négligé cette formalité.

L'« Union Sociale et Patriotique » les fera inscrire sur les listes électorales avec leur assentiment.

WATTRELOS

Une arrestation. — Un Belge, Jules Deconinck, poursuivi pour faillite par le parquet de Courtrai, était venu se réfugier à Wattrelos. Le gouvernement belge, ayant obtenu son extradition, M. Bossart, commissaire de police, l'a fait arrêter à son domicile, au « Laboureur » lundi matin.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing, au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 27620

Les élections des prud'hommes patrons. — Ces élections n'ont donné lieu à aucun incident ; les quatre bureaux étaient, comme la veille, présidés, celui de la première catégorie, par M. le maire ; de la seconde, par M. Senélar, adjoint ; de la troisième, par M. Dacoulombier ; et de la quatrième par M. Destombes.

Le bureau de la Bourse, 2e catégorie, n'a pu être constitué qu'après dix heures. Voici les résultats :

1e Catégorie : inscrits, 24 ; votants, 12, M. Henri Laurent, 12 voix, élu.

2e Catégorie : inscrits, 63 ; votants, 17 ; M. Edouard Six-Scrive, 17 voix, élu.

3e Catégorie : inscrits, 41 ; votants, 23 ; M. Flipo-Lezy, 23 voix, élu.

4e Catégorie : inscrits, 206 ; votants, 71 ; M. Léon Chantry, 70 voix, élu ; M. Charles Parent, 1 voix.

Cours publics donnés à Tourcoing par les Facultés catholiques. — M. l'abbé Bonnay, docteur ès-sciences, commencera le 11 janvier, à huit heures un quart, place Leverrier, ses conférences de biologie. Il traitera dans cette première conférence de *La lutte pour la vie dans le règne végétal.*

La grève des tapissiers. — Les 24 tapissiers de la fabrique de MM. Lorthois qui s'étaient mis en grève, il y a environ quatre semaines, devaient reprendre le travail lundi matin ; mais à leur arrivée, on les prévint qu'outre l'application stricte du règlement, en ce qui concerne les malfaçons, il serait fait une diminution au mètre de 0,02, sur tous les articles. Ils n'ont pas accepté et se sont retirés.

Cependant on assure que la plupart, sinon tous, rentreront mardi matin.

Fracture de jambe causée par une chute sur la voie publique. — En retournant dimanche vers onze heures et demie du soir à son logement, estaminet Cattoire-Legrand, rue des Carliers, un homme de 60 ans, Jean Baptiste Vandebroucq, tisserand chez M. Sion, est tombé si malheureusement en bas du trottoir qu'il s'est fracturé la jambe gauche. Il a reçu les soins de M. le docteur Cuisset.

Une scène de cabaret. — *Deux arrestations.* — Dimanche, à l'heure de la retraite, Henri Dujardin, âgé de 19 ans, rattacheur, demeurant rue du Dragon, à Mouscron, et son frère Paul, 20 ans, fileur, demeurant à Roubaix, rue d'Alger, entraient à l'estaminet Vanxaeren, rue des Valenciennes, n° 3. Leur attitude provocatrice força le propriétaire de les expulser et il n'y parvint pas facilement à cause de la résistance que lui opposaient ses clients d'occasion.

Pour se venger de son expulsion Paul Dujardin enfonça la porte à coups de pied.

Les deux frères ont été arrêtés lundi, Henri, sous l'inculpation de coups et blessures sur le cabaretier, et Paul pour bris de clôture.

Halluin. — *Les épaves.* — Nous avons annoncé, quelques jours avant la Noël, que M. Constant Verhulst, porteur du *Journal de Roubaix*, avait trouvé, en revenant de Bousbecque, un porte-monnaie contenant une somme assez importante, qu'il s'était empressé de déposer au Bureau de police.

Ce porte-monnaie n'a été réclamé qu'hier, lundi, par son légitime propriétaire, Jules Vanhecke, domestique chez M. Catteau-Hespel.

— *Un écho des grèves.* — *Scènes de sauvagerie.* — Deux jeunes gens, Paul Nollet et Ernest Vancopernolle, tisserands, âgés de 21 et 22 ans, se prirent de querelle dimanche dans la soirée à l'estaminet Onraedt, rue Saint-Denis ; le premier commença par lancer l'injure de mouchard à son adversaire, parce que celui-ci avait continué à travailler alors que les autres ouvriers de la fabrique faisaient grève. Des injures, les jeunes gens en vinrent bientôt aux coups et se mirent réciproquement la figure en sang.

Nollet, qui ne se connaissait plus de rage, saisit la main gauche de son adversaire et, d'un coup de dents, il lui entailla profondément l'annulaire.

M. le docteur Pierchon dut être appelé à donner ses soins aux deux antagonistes.

Vancopernolle aura à subir une assez longue incapacité de travail.

L'affaire se dénouera prochainement au tribunal correctionnel.

Marcq-en-Barœul. — *Les voleurs de tuyaux de gouttières.* — A différents endroits de la commune, des tuyaux de gouttières ont été enlevés.

Un agriculteur a constaté en outre la disparition d'un gros tuyau de plomb.

Roncq. — *Un cheval emporté.* — Lundi vers 3 heures de l'après-midi, M. Louis Delporte, boulanger à Roncq, avait arrêté son cheval en face de la gare pour servir un client.

A peine était-il descendu de voiture que le cheval partit à fond de train dans la direction de l'église et de graves accidents ont été épargnés, grâce au domestique de M. Delporte, qui venait heureusement en sens inverse, se lança à la tête du cheval qu'il parvint à maîtriser après avoir été traîné une vingtaine de mètres.

Mouvaux. — *Pour l'œuvre de l'hospice.* — Deux personnes généreuses ont fait deux dons de 5 francs et de 1 franc à l'occasion des étrennes.

Communications

On nous prie de rappeler à MM. les orphéonistes *Crick-Sicks* la répétition générale des chœurs de *Faust* qui aura lieu aujourd'hui mardi, à 8 h. 3/4 très précises, au local ordinaire de la Société. Présence indispensable.

LILLE

Le tirage des valeurs à lots. — Le parquet général se préoccupe, ainsi que nous l'avons dit, des opérations auxquelles donnent lieu, chez les changeurs, les valeurs à lots aux époques des tirages. Voici la circulaire que le parquet adresse à ce sujet :

« Conformément aux instructions du procureur de la République, j'ai l'honneur de vous rappeler que sont délictueuses, toutes opérations ayant pour but et pour résultat, *sous quelque forme que ce soit*, d'isoler des autres avantages d'un titre le droit éventuel au bénéfice des lots qui peuvent y être attachés et de mettre seul à la disposition du public ce droit éventuel qui prend ainsi le caractère d'un billet de loterie.

» Les maisons qui pratiquent ce genre d'opérations s'exposent à des poursuites par application des dispositions répressives de la loi du 21 mai 1836. »

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Deram, curé de La Madeleine (St Vital), est nommé curé de Moulins-Lille.

L'organisation d'un groupe royaliste. — La *Gazette de France* rend compte d'une réunion tenue à Lille, il y a quelques jours, pour l'organisation d'un groupe royaliste : *La Jeunesse royaliste de l'arrondissement de Lille.*

Le docteur Guermonprez a été nommé président d'honneur ; M. Eugène Villette, président ; MM. Marius Grégoire (d'Armentières) et Jolivet (de Douai), vice-présidents ; MM. Ch. Lamache et Guérin, secrétaires pour Lille. M. Mollet pour Roubaix-Tourcoing ; M. le vicomte de Lammiere est le trésorier.

Nécrologie. — Lundi, à onze heures, ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence, en l'église St-Michel, les funérailles de M. Alexandre Gauwin, père de M. Paul Gauwin, sous-directeur du Crédit Foncier de France, et beau-père de M. Ed. Herbeaux, entrepreneur des tabacs à Lille.

TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du lundi 10 janvier.* — Présidence de M. STÉPHANE WIBAUX. — JUGEMENT DANS L'AFFAIRE NADAUD CONTRE VÉLODROME DE ROUBAIX. — Nous avons rendu compte sommairement de cette affaire plaidée il y a huit jours. Le jugement vient d'être rendu.

Le Tribunal déclare que le contrat est formel, net et précis et ne peut donner lieu à aucune ambiguïté dans la clause invoquée par M. Nadaud comme génératrice de ses droits.

Il dit que l'indemnité réclamée est due aussi bien dans le cas où M. Nadaud donnerait sa démission de directeur du *Nord Sportif* et abandonnerait ainsi définitivement son *Nord Cycliste*, fusionné, que dans le cas où le Vélodrome de Roubaix se priverait des services de M. Nadaud ; que M. Nadaud a observé les obligations de son contrat et doit bénéficier de l'indemnité qui est stipulée ; que l'ensemble du contrat, d'ailleurs, cadre avec sa réclamation et au contraire semble rendre illogique la distinction que tentaient de faire les défendeurs entre le cas de départ et le cas de congédiement. Sur l'indemnité revenant à Nadaud, un minimum de mille francs est exigible.

Le Tribunal condamne provisionnellement le Vélodrome de Roubaix à payer ces mille francs et, pour parfaire le chiffre de l'indemnité, s'il y a lieu, les parties sont renvoyées à faire devant juge le compte d'exploitation du *Nord-Sportif* pendant l'année de 1897.

— Nous apprenons que le Vélodrome de Roubaix interjette appel de ce jugement.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 10 janvier 1898.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — OUVRIER INDÉLICAT. — Depuis quelque temps, M. Arthur Leclercq, entrepreneur, rue de l'Ommelet, s'apercevait qu'il lui disparaissait de petites sommes. Il résolut de découvrir le voleur. Samedi dernier, il annonçait qu'il allait travailler en dehors ; mais, au lieu de partir, il se cacha dans une chambre voisine. A un moment donné, il entendit du bruit dans sa chambre à coucher, il s'y rendit aussitôt, et trouva un de ses employés, le jeune Achille Nivesse, âgé de 18 ans, qui avait ouvert un meuble et tenait dans sa main une somme de 50 fr. 50 qu'il venait de dérober.

Nivesse, qui est au service de M. Leclercq depuis six semaines, avoua avoir volé en plusieurs fois environ 92 francs : il faisait cela en vue du service militaire où il devait partir dans deux ans.

C'est commencer de bonne heure à faire des économies.

Nivesse n'a pas encore été condamné : il s'entend infliger deux mois de prison, mais obtient le bénéfice de la loi Bérenger.

AFFAIRES DIVERSES. — Alois Boutemau, 14 ans, demeurant à Lille, arrêté pour fraude il y a près de dix jours, est remis à ses parents et condamné toutefois à 500 francs d'amende. — Charles Claeys, mendicité, 48 heures de prison.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent nullement la responsabilité de la rédaction.

A propos du repos du dimanche

Un groupe d'employés quincailliers nous prie d'insérer ce qui suit :

« Nous sommes heureux d'apprendre la bonne résolution qu'ont prise MM. C..., et E. M..., quincailliers, en accordant, à leurs employés, indistinctement, un dimanche de liberté sur trois. Nous les en félicitons bien sincèrement et espérons que cette sage mesure sera bientôt suivie par tous les patrons.

» *Des employés quincailliers.* »

Concerts & Spectacles

Tourcoing. — *La représentation de Faust.* — M. Ch. Wattinne nous communique la lettre suivante qu'il vient de recevoir de M. Ed. Mangin, le distingué chef d'orchestre de l'Opéra, qui vient diriger la représentation de dimanche prochain.

Nous sommes heureux de pouvoir la reproduire ; elle coupera court aux bruits malveillants que certains individus — nous finirons par les nommer — font circuler en ville, dans le but de nuire au succès de cette fête.

« Cher Monsieur,

» Merci de vos très amicales lettres de ces jours-ci. Je voit que tout va bien là-bas. Ici aussi ! Nous avons répété hier chez moi, avec Noté : c'est un superbe Méphisto ! Vous savez qu'il apprend ce rôle exprès pour vous. Je le réserve pour la prochaine représentation de *Faust* à l'Opéra ; nous n'en avons pas eu un pareil depuis longtemps !

» Et Bosman ! Enfin tout ira bien. Vos efforts seront sûrement couronnés de succès et d'un succès sans précédent en province.

» J'arrive samedi à 5 h. 1/2 à Lille. Soyez à la gare. Nous dînerons ensemble avant la répétition. Et vos chers *Crick-Sicks* sont-ils prêts ? N'oubliez pas l'orgue.

» Je vous serre affectueusement la main.

» EDOUARD MANGIN. »

— Nous rappelons à nouveau que la représentation commencera à 3 heures 1/2 très précises.

GRAND THÉATRE-HIPPODROME

Jeudi 13 janvier 1898. — **LA FAVORITE**, grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, paroles de Scribe, A. Roger et G. Pacr, musique de Donizetti. — **PAILLASSE**, drame lyrique en 2 actes de Léoncavallo. Orchestre sous la direction de M. de la Fuente. Grande mise en scène. Trucs et décors nouveaux.

ON EXÉCUTE à façon, *vite et bon marché, fac-similes de thèses ou plans. Plusieurs couleurs.* P. LARUE, 13, rue Nationale, **Lille.** 21139—43330

BELLE JARDINIÈRE

Succursale de Lille, 177, Boulevard de la Liberté

Couvertures de chevaux. — Couvertures de voitures

26037—43770

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du lundi 10 janvier. — Alfred Galliégue, rue de l'Ouest, cour Maréchal, 8. — Charles Delhaye, rue Montgollier, 16. — Jules Vanslembrouck, rue d'Alger, cour St-Eloi, 1. — Elisabeth Delepaut, rue de Flandre, 31. — Achile Monnier, rue Colligny, 3. — Pierre Lochemques, rue Galvani, 24. — Pierre Maes, rue de Rome, cour Olivier, 2.

Mariages. — Alphonse Baudart, 28 ans, apprêteur, rue des Filatures, 63, et Maria Hespel, 22 ans, soigneuse, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 3. — Alexandre Duforeau, 24 ans, apprêteur, à Wattrelos, et Julie Delpeuch, 23 ans, soigneuse, rue d'Alger, cour Catteau, 4. — Carlos Delbaere, 30 ans, teinturier, rue de l'Epeule, 45, et Céline Lambert, 25 ans, visiteuse, rue de l'Epeule, 45. — Alfred Nœufcourt, 23 ans, monteur de jacquards, rue du Nouveau-Monde, cour Masure, 2, et Palmyre Dervaux, 22 ans, soigneuse, rue du Nouveau-Monde, cour Masure, 2.

Arthur Vlieghe, 30 ans, trieur de laine, rue de l'Epeule, 92, et Léonie Six, 28 ans, dévideuse, rue Marquisat, 3. — Edouard Martin, 43 ans, tisserand, rue St-Jean, 20, et Estelle Catel, 26 ans, ménagère, rue St-Jean, 20. — Henri Desquiens, 21 ans, trieur de laine, rue du Fontenoy, 37, et Clémentine Devos, 20 ans, doublieuse, rue du Fontenoy, 198.

Déclarations de décès. — Joséphine Mullier, 87 ans, place du Trichon, 17. — Florentine Desfrennes, 1 an, rue de la Barbe-d'Or, cour Dhondt, 2. — Augustin D'Artoi, 18 mois, Grande-Rue, 279. — Joséphine Hespel, 78 ans, rue de Denain, 113. — Inconnu, présenté sans vie, rue de Tourcoing, 87. — Jean Thys, 24 ans, rue des Longues-Haies, cour Baas, 14. — Léonie Debrulle, 2 ans, rue Ste-Elisabeth, 13. — Craye, présenté sans vie, rue St-Joseph, 57. — Marie Heunebel, 9 mois, boulevard de Mulhouse, maison Lecomte.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 9 au 10 janvier. — Mathilde Devys, rue des Anges. — Léa Vanhauwart, rue Racine. — Laure Claeys, rue de la Cloche. — Pauline Leplas, rue d'Ostende. — Gaston Lodewyck, rue du Rhez. — Laure Samyn, rue d'Arcole. — Ernest Dubaut, rue de Renaix. — Marthe et Marie Dumortier, rue d'Austerlitz. — Claire Dumortier, rue d'Austerlitz. — Hélène Cousart, rue de Gand. — Marcel Dejong, rue Malcense. — Emile Lecomte, Maternité. — Marie Leveugle, Maternité. — Maurice Bultéel, rue de la Croix-Rouge.

Mariage. — Isidore Mahieu, 41 ans, domestique, et Marie Desbouvère, 38 ans, cabaretière. — Déclarations de décès. — Lucien Tanghe, 1 an, rue du Cliquet, 25. — Angèle Raguet, 2 ans, à l'Epluette. — Marcel Dhelf, 69 ans, tapissier, rue de la Baille, 21. — Paul Flament, 21 ans, rue de Strasbourg, 19. — Marie Leus, 1 mois, rue des Giroudins. — Pauline Castelain, 7 ans, rue de Gand, 81.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille RENARD-HOCHIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Désiré RENARD, boucher, veuf de Dame Catherine HOCHIN, décédé à Wattrelos, le 9 janvier 1898, à l'âge de 71 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 12 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Maclou, à Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre Catteau. — L'Obit du Mois sera célébré le lundi 14 février 1898, à 9 heures 1/2, en ladite église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mercredi 12 janvier 1898, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis FERRET, veuf de Dame Adolphine COQUEBELLE, décédé à Roubaix, le 10 janvier 1897, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

M. Maxime Lecomte vient d'adresser à M. Loubet, président du Sénat, la lettre suivante :

« Monsieur le Président, je suis profondément reconnaissant envers le Sénat du grand honneur qu'il m'a fait en me nommant l'un de ses secrétaires et en me réélisant par deux fois.

» Suivant l'usage établi, je ne me représente pas et je prie mes collègues de reporter leurs suffrages sur un nouveau candidat.

» Veuillez agréer d'une façon toute particulière, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments reconnaissants et respectueux.

» MAXIME LECOMTE,
Secrétaire du Sénat ».

PAS-DE-CALAIS

L'anniversaire de Bapaume. — Dimanche a eu lieu la cérémonie commémorative des combats des 2 et 3 janvier 1871 à Bapaume. De nombreuses délégations patriotiques étaient présentes ; après la messe et les réceptions à la Mairie, les sociétés se sont rendues à l'ossuaire où des discours ont été prononcés.

Une réunion de mineurs présidée par M. Basly à Lens. — La commission du contrôle du syndical des mineurs du Pas-de-Calais s'est réunie dimanche à Lens sous la présidence du député Basly. Les dépenses ont été vérifiées et approuvées.

Funérailles de M. Bollaert, agent général des mines de Lens. — Lundi, à onze heures du matin, ont eu lieu, à Lens, les funérailles de M. Edouard Bollaert, agent général des mines de Lens, chevalier de la Légion d'honneur.

Le cortège, très nombreux, était composé de fanfares, de chorales, de sociétés diverses, de délégations des ouvriers, des employés, du comité d'administration de la société, du conseil municipal de Lens et du personnel des usines.

Le cercueil était déposé sur un superbe corbillard et les coins du poêle étaient tenus par MM. Destombes et Bigo-Danel, administrateurs des mines de Lens ; Courtin, maire de Lens ; Reumaux, ingénieur en chef des mines de Lens ; Gruson, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Lille ; Duporcq, ingénieur en chef du contrôle des mines du Pas-de-Calais ; Aguiel, directeur des mines de Nœux, et François, agent général des mines d'Anzin.

Dans le cortège, on remarquait MM. Girault, sous-préfet de Béthune ; Mazure, président du tribunal de Béthune ; Poirez, administrateur du chemin de fer du Nord ; Vainet, ingénieur en chef du service des travaux du Nord ; Defontaine, procureur de la République à Béthune ; Deprez, sénateur ; les directeurs et agents généraux des mines, etc., etc.

M. le doyen Sockel officiait et Mgr Williez, évêque d'Arras, a donné l'absoute et prononcé une allocution de circonstance.

A la sortie de l'église, les sociétés sont venues se masser sur la place de la Gare, où des discours ont été prononcés par MM. P. Destombes, administrateur des mines de Lens ; Reumaux, ingénieur en chef des mines de Lens ; Courtin, maire de Lens. Un train spécial a amené à Lille la dépouille mortelle de M. Bollaert qui a été inhumée au cimetière de l'Est.

La mévente des porcs. — *Une lettre de M. Jonnart.* — Le *Temps* ayant vivement critiqué la campagne menée par M. Jonnart en vue d'obtenir des pouvoirs publics les mesures susceptibles de porter remède à la mévente des porcs, l'honorable député du Pas-de-Calais vient d'adresser au directeur du journal une lettre dans laquelle il s'efforce de réfuter les allégations du *Temps*. « Je vous concède volontiers, dit-il, que sans laisser de nous préoccuper, l'importation des porcs vivants n'est pas pour nous un sujet de très vives inquiétudes. Mais notre élevage n'est pas exclusivement concurrencé par les importations que le *Temps* retient seules, négligeant tout le reste. Il est menacé surtout par les importations de viandes salées, de charcuterie, de saindoux et par la fabrication de charcuterie de cheval vendue frauduleusement comme charcuterie de porc, et la fabrication de faux saindoux composés en grande partie (70 0/0) d'huile de coton et vendus comme saindoux « garantis purs ».

M. Jonnart conclut par réclamer, en même temps que des droits nouveaux sur les huiles de coton, un relèvement de droits sur les porcs et les succédanés du porc.

Un enfant empoisonné à Blessy. — Samedi, vers onze heures du matin, le jeune Martin Godart, âgé de cinq ans, s'trouvant seul dans la cuisine, absorba du phénol contenu dans une bouteille. La mère, se rendant compte aussitôt de ce qui venait d'arriver, fit appeler un médecin, mais tous les soins furent inutiles. L'enfant expira vers deux heures et demie au milieu d'atroces souffrances.

BELGIQUE

Gand. — *Un incendie au Grand-Théâtre.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, un incendie a éclaté dans le magasin de costumes du Grand Théâtre de Gand, au quai des Chaudronniers. Les dégâts sont importants, de nombreux costumes sont détruits ou endommagés. On ignore la cause de l'incendie.

Mouscron. — *Le mouvement de la population en 1897.* — Naissances : Sexe masculin, 237 légitimes 47 illégitimes ; sexe féminin, 283 légitimes, 48 illégitimes. Total : 615. — Décès : Sexe masculin, 187 ; sexe féminin, 157 ; total : 344. — Morts-nés : 4 du sexe masculin et 11 du sexe féminin. Excédent des naissances sur les décès, 271. — Mariages, 160. — Divorce 1.

Habitants venus d'autres communes : 513 du sexe masculin et 497 du sexe féminin. Venus de l'étranger : 344 du sexe masculin et 366